

ARRETE N° :2011/076-10

COPIE

concernant l'intégration d'une fiche-
action complémentaire dans le
document d'objectifs du site Natura
2000 N°FR7300931 « Lac Bleu
Léviste »

Le Préfet des Hautes-Pyrénées,

VU la directive n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1 à L.414-7 et R.414-1 à R.414-8 ;

VU le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 ;

VU la décision de la commission des communautés européennes du 22 décembre 2003 arrêtant en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, la liste des sites d'intérêt communautaire (SIC) pour la zone biogéographique alpine dans laquelle figure le site communautaire n° FR 7300931 « Lac Bleu Léviste » (zone spéciale de conservation) ;

VU l'arrêté ministériel portant désignation du site Natura 2000 n° FR 7300931 « Lac Bleu Léviste » (zone spéciale de conservation) ;

VU la validation, en date du 5 juin 2007, par le comité de pilotage et de suivi du site Natura 2000 « Lac Bleu Léviste », du document d'objectifs de ce site ;

VU la validation, en date du 1^{er} décembre 2010, par le comité de pilotage et de suivi du site Natura 2000 « Lac Bleu Léviste », de l'intégration au sein du document d'objectifs du site, d'une fiche action complémentaire intitulée « Gestion intégrée des habitats naturels et des estives sur l'ensemble du site », dans le but de soutenir l'activité pastorale sur le site ;

VU le décret modifié n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

Article 1er – Il est intégré au document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR 7300931 « Lac Bleu Léviste », une fiche-action complémentaire, intitulée « Gestion intégrée des habitats naturels et des estives sur l'ensemble du site ». Cette fiche-action, visant à soutenir l'activité pastorale sur le site, est annexée au présent arrêté.

**Article 2 –**

- La Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,
- Le Sous-Préfet d'Argelès-Gazost,
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées,
- Le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le 17 mars 2011

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,


Marie-Paule Demiguel

Contexte	<p>Les estives du site offrent généralement de bons potentiels fourragers avec des secteurs à forte valeur pastorale. On y observe cependant un phénomène de déprise qui marque son empreinte par une progression et une densification des landes, ainsi que la remontée des lisières forestières. En divers points, cette dynamique des ligneux conduit à une fermeture progressive du milieu et s'exprime par une dégradation de la strate herbacée avec pour corollaire une ressource qui s'amenuise : qualité et appétence moindre, accès aux plages herbeuses rendu difficile. Lorsque landes et fourrés atteignent des niveaux élevés de densité, ils interceptent les radiations solaires et concurrencent la poussée des graminées au point de les faire disparaître.</p> <p>Pour ralentir ces processus ou les enrayer, l'activité pastorale est déterminante mais cette dernière connaît des difficultés et devient préoccupante à deux titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ une diminution avérée du nombre d'éleveurs transhumants sur certains secteurs et par conséquent une action de gestion directe qui se raréfie ; ✓ un chargement animal qui se focalise sur certaines zones et diminue fortement dans d'autres. <p>Cette conjonction de phénomènes produit sur le milieu les effets négatifs décrits précédemment et dans ce contexte, le maintien du pastoralisme extensif sur les estives devient un enjeu majeur pour assurer la conservation des mosaïques d'habitats présentes sur le site. Cette fiche action de portée générale vise à soutenir, voire à renforcer l'activité pastorale par la mise en œuvre de divers leviers disponibles pour la gestion de l'espace comme par exemple la mise en place de contrats MAET.</p>
----------	--

Habitats concernés	<p>Pelouses calcicoles à <i>Brachypodium rupestre</i> (CB 34-32 / UE 6210)</p> <p>Pelouses montagnardes acidiphiles (CB 35-1 / UE 6230)</p> <p>Pelouses subalpines acidiphiles à Nard (CB 36-31 / UE 6230)</p> <p>Pelouses fermées à Gispet <i>Festuca eskia</i> (CB 36-314 / UE 6140)</p> <p>Pelouses calcicoles d'altitude (CB 36-4 / UE 6170) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → CB 36-4112 Pelouses à <i>Carex sempervirens</i> → CB 36-422 Pelouses à Elyne → CB 36-434 Pelouses mésoxérophiles à <i>Festuca gautieri</i> <p>Landes montagnardes à <i>Calluna vulgaris</i> et <i>Genista pilosa</i> (CB 31-226 / UE 4030)</p> <p>Landes subalpines (CB 31-4 / UE 4060)</p> <ul style="list-style-type: none"> → CB 31-42 Landes à <i>Rhododendron ferrugineum</i> → CB 31-431 Landes à <i>Juniperus communis</i> → CB 31-44 Landes à Camarine et Myrtille → CB 31-491 Landines à <i>Dryas octopetala</i> <p>Landes montagnardes à <i>Vaccinium myrtillus</i> (CB 31-215 / UE 4030)</p> <p>Eboulis siliceux pyrénéens (CB 61-114 / UE 8110)</p> <p>Eboulis calcaires pyrénéens (CB 61-34 / UE 8130)</p> <p>Habitats en mosaïque</p> <p>Prairies de fauche de basse altitude (CB 38-2 / UE 6510)</p>
--------------------	--

Objectifs	Contenir la fermeture du milieu Maintenir une diversité de milieux comprenant une part de pelouses mais aussi des landes ouvertes Dynamiser et pérenniser l'utilisation des estives
Stratégies	Maintien et/ou augmentation du chargement. Accueillir de nouveaux troupeaux si nécessaire Prescriptions de gestion adaptées aux secteurs à étudier et à proposer aux acteurs Mise en œuvre de tout dispositif concourant à l'obtention des objectifs cités
Pratiques actuelles	Activités pastorales absentes ou inégalement réparties dans certains quartiers d'estive (Cf. diagnostic du Docob)
Changements attendus	Effet positif de l'activité pastorale pour ralentir la progression des ligneux et contribuer à la qualité des couverts herbacés
Périmètre d'application	L'ensemble du territoire couvert par le site Natura 2000 « Lac Bleu-Léviste » et si nécessaire les secteurs d'influence définis au cas par cas

Descriptif des engagements :

Mesure PASTO 1	Animation et sensibilisation à une gestion concertée des estives
⇒ Identifier avec les gestionnaires d'estives les quartiers concernés par la déprise. Déterminer en concertation les mesures de gestion opportunes. Les informer des dispositifs d'accompagnement associés (techniques et financiers).	

Mesure PASTO 2	Mise en œuvre des MAEt ou autres dispositifs permettant le maintien et l'incitation au pastoralisme extensif sur l'ensemble du site
⇒ Etablissement de Projets Agro-Environnementaux conduisant à des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) et/ou autres dispositifs de financement en vigueur	

Nature de l'action	Mesure de gestion conservatoire des milieux naturels Mesure de soutien à l'activité pastorale
Maîtrise d'ouvrage	Ensemble des gestionnaires d'estives
Partenariat	GIP-CRPGE (Service pastoral du département) / ONF (Animateur délégué)
Modalité de l'aide	Dispositifs d'aide en cours et animation / conseils
Montant de l'aide	A définir en fonction du dispositif choisi
Outils financiers	*crédits d'animation 323A ou tout autre dispositif en vigueur *Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) et/ou autres dispositifs de financement en vigueur * crédits d'amélioration pastoraux (ex :PSEM - aide au débroussaillage...) et tout crédit concourant à l'obtention des objectifs cités

Durée de mise en œuvre	Au cours des 3 prochaines années d'animation du DOCOB et au delà si reconduction
Objets de contrôle	Pérennité de l'occupation de l'espace et/ou progression du chargement et/ou arrivée de nouveaux troupeaux
Indicateurs de suivi	Actions de gestion étudiées et/ou réalisées (ex : calendrier de pâturage ...)

Propositions élaborées dans le cadre de réunions et/ou d'entretiens

Groupe de travail CRPGE / Animateur ONF délégué 10 et 29.11.2010 ; Comité de Pilotage et de Suivi du 1er décembre 2010

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

PASTO	MESURES	Détail et/ou estimation du coût de la mesure	Coût total de l'action 50 000 €
	1 – Animation et sensibilisation 2011 à 2013	20 000 €	
	2 – Mise en œuvre et accompagnement 2011 à 2013	30 000 €	

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

